



Ministry of Foreign Affairs
and International Cooperation of Italy



TERMES DE RÉFÉRENCES APPEL À PROJETS - CINEMARENA

*CinemArena - Le Programme d'éducation Et d'information Itinérant Pour Sensibiliser Aux
Opportunités Socio-Économiques Et Promouvoir Le Renforcement De Capacités En
Afrique, Comme Alternative A La Migration Irrégulière.*

Date de clôture

19/05/2024

à minuit (Tunis, GMT+1)





Ministry of Foreign Affairs
and International Cooperation of Italy



1. Cadre du projet

Fondée en 1951, l'OIM est la principale organisation intergouvernementale dans le domaine de la migration et travaille en étroite collaboration avec des partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux. L'OIM travaille pour aider à assurer la gouvernance humaine et ordonnée des migrations et à promouvoir la coopération internationale sur les questions migratoires.

L'emploi des jeunes et le développement régional sont au cœur des défis auxquels la Tunisie est confrontée. En raison de la détérioration des conditions économiques et sociales des populations rurales en Tunisie, un nombre croissant de Tunisiens, notamment les jeunes, migrent vers les villes de la côte tunisienne, jugées plus attractives en termes d'opportunités d'emploi, ou vers d'autres pays dans l'espoir d'un avenir meilleur.

Selon les données publiées par l'INS, au premier trimestre de 2023 la population active s'inscrit en baisse, s'établissant à 4078,1 mille individus contre 4124,2 mille au quatrième trimestre de l'année 2022, soit une baisse de 46,1 mille individus. Cette population se répartit en 2856 mille hommes et 1222,2 mille femmes, soit respectivement 70 % et 30 % de l'ensemble de la population active. Parmi les facteurs qui expliquent ce taux de chômage élevé, le principal est le manque d'accès aux ressources financières pour démarrer et créer des petites et moyennes entreprises (PME), sources de création d'emplois au niveau local.

C'est dans ce contexte qu'intervient le projet CinemArena, mis en œuvre par l'OIM dans le cadre du programme "Migration Fund" alloué par le Ministère Italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale. Le projet sensibilisera aux opportunités socio-économiques et promouvra le renforcement des capacités comme alternatives à la migration irrégulière ainsi que la facilitation de l'accès à l'emploi pour les jeunes à travers des formations ciblées et le développement de l'entrepreneuriat à travers un appui financier et technique dans les régions cibles.





Ministry of Foreign Affairs
and International Cooperation of Italy



Dans ce cadre, l'OIM lance un appel à candidature pour des subventions afin de soutenir des opportunités économiques durables pour les jeunes – hommes et femmes - à travers le financement micros et petites entreprises et/ou idées de projets.

2. Objectif de l'appel

L'objectif primordial de l'appel est d'aider les idées de projets et/ou les micros et les petites entreprises sélectionnés à renforcer leurs performances et à assurer leur durabilité grâce à leur capacité à innover, à soutenir le développement régional et à créer des emplois pour les jeunes de leurs communautés.

Cet appel s'adresse aux micros et petites entreprises et/ou idées de projets.

Ainsi, le soutien apporté devrait se traduire par une augmentation des opportunités économiques et des emplois pour les jeunes afin de contribuer à leur autonomisation.

3. Modalités de financement

Le Comité d'Evaluation se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles si la qualité des candidatures est insuffisante ou si le nombre de propositions reçues n'est pas atteint.

Le montant indicatif disponible dans le cadre de cet appel est **de 12000 TND maximum par projet**. A titre indicatif, **20 projets** seront sélectionnés.

La subvention a pour objectif d'appuyer les micros et petites entreprises et/ou idées de projets finalistes sélectionnées par le comité technique pour assurer la stabilité, la pérennité et la scalabilité des PME bénéficiaires, ainsi que la promotion de l'employabilité ce qui favorise le développement régional local.

Afin d'assurer le suivi de l'activité, cette subvention sera versée en deux tranches. Une première tranche sera versée juste après la sélection des projets gagnants, et une deuxième tranche à la fin du projet CinemaArena.





N.B : L'OIM mettra en place un mécanisme de suivi des fonds et de l'utilisation des fonds ce qui permettra d'assurer le suivi de progrès des projets subventionnés.

N.B : Le Comité d'Evaluation se réserve le droit de ne pas attribuer tous les fonds disponibles si la qualité des candidatures est insuffisante ou si le nombre de propositions reçues n'est pas atteint.

4. Critères d'éligibilité

Le courant appel à subvention est ouvert aux candidats qui répondent aux conditions suivantes :

1. Titulaire d'une carte d'identité nationale tunisienne.
2. Le porteur du projet ou de l'idée du projet est un jeune âgé entre 18 et 35 ans.
3. Le porteur du projet est originaire de l'un des gouvernorats ciblés par le projet (Jendouba, Kef, Siliana, Kasserine, Kairouan, Gafsa) et exerce son activité dans l'un d'eux également.
4. Une idée de projet ayant un plan d'affaire / plan d'action solide opérationnel et scalable.
5. Le candidat(e) devrait être un adhérent dans une maison de jeune
6. Le candidat(e) avait bénéficié d'une formation en parcours entrepreneurial (de l'ANETI par exemple)

5. Critères de sélection

Pour que le candidat puisse se présenter à la phase de sélection, son dossier doit :

1. Répondre aux critères d'éligibilité.
2. Fournir tous les documents exigés.

Lors de la phase de sélection, les dossiers des candidats seront évalués sur la base d'un ensemble de critères associés aux aspects techniques, financiers et sociétaux du projet proposé.



Chaque projet se verra ainsi attribué un « score ». La liste des critères d'évaluation et les pondérations qui leurs sont associées dans le calcul dudit score sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Critère de sélection	Note (/100 points)
Rentabilité <ul style="list-style-type: none"> • Capacité de l'entreprise/idée de projet à réaliser un chiffre d'affaires significatif tout en maîtrisant ses charges. • Capacité de l'entreprise de dégager un résultat permettant le remboursement de l'investissement. (retour prévisionnel) 	20 10 10
Faisabilité <ul style="list-style-type: none"> • Technique : maîtrise des processus et méthodes de l'activité / ressources matérielles / ressources humaines qualifiées disponibles / respect des normes et réglementation en vigueur / brevets à obtenir, etc. • Economique et financière : connaissance des charges fixes et variables du projet / estimation du budget nécessaire / connaissance des besoins en fonds de roulement, etc 	20 10 10
Employabilité <ul style="list-style-type: none"> • Le projet d'entreprise dispose de capacités prouvées à générer et favoriser des emplois. • Le projet d'entreprise vise l'employabilité des jeunes 	20 10 10
Profil Entrepreneurial <ul style="list-style-type: none"> • L'entrepreneur(se) possède les connaissances, les compétences, la formation ou l'expérience suffisantes et pertinentes liées au domaine d'activité de l'entreprise pour réaliser efficacement des tâches d'entrepreneur.se et/ou gestionnaire. • L'entrepreneur.se possède les caractéristiques psychologiques, les traits de personnalité, l'attitude et les valeurs lui/leur permettant de s'adapter aux réalités entrepreneuriales. 	30 10 20
Impact <ul style="list-style-type: none"> • Le projet génère un impact en faveur de l'environnement grâce à une approche orientée vers l'économie verte. • Le projet génère des impacts sociaux et solidaires positifs au sein de la communauté et promeut le développement durable. 	10 5 5



Ministry of Foreign Affairs
and International Cooperation of Italy



N.B : La priorité sera attribuée à ceux qui n'ont pas bénéficié d'une subvention (à l'exempt des subventions d'Etat) auparavant.

6. Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose de :

➤ Pour les idées de projets

1. Une copie de la carte d'identité nationale de l'entrepreneur(se)
2. Le plan d'affaire / plan d'action de l'idée de projet finalisé
3. CV de l'entrepreneur(se)
4. Affiliation à un établissement public de la jeunesse
5. Attestation de formation en entrepreneuriat

➤ Pour l'extension d'une micro entreprise

1. Une déclaration d'existence de l'entreprise
2. Une copie conforme de la patente.
3. Une copie récente du Registre National des Entreprises (RNE) datant de moins de trois mois.
4. Affiliation à un établissement public de la jeunesse
5. Attestation de formation en entrepreneuriat

